



CENTRE
GÉRIATRIQUE
DU MURET
D'AMBAZAC

2 allée de Muret
87240 AMBAZAC

Le Directeur
Thomas LAVAUD

A Ambazac, le 25 septembre 2020

Lettre à l'attention des résidents et leur famille

Objet : Mesures prises en cellule de crise

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le virus circule activement dans notre pays. Actuellement plusieurs établissements hébergeant des personnes âgées dans notre département comptent des cas covid.

Conformément aux annonces ministérielles du 23 septembre, afin d'éviter que le virus ne pénètre dans l'EHPAD, la cellule de crise a décidé que :

- les visites seront précédées d'une prise de rendez-vous à partir du lundi 28 septembre auprès de l'accueil. Les horaires sont fixés de 14H30 à 18H00.
- deux salles seront dédiées aux rencontres : la salle de réunion en face du salon de thé au rez de chaussée et le self des familles. Les résidents porteront un masque chirurgical lors des entretiens familiaux.
- les visites seront limitées à 45 minutes pour qu'un plus grand nombre de résidents puisse profiter de la venue de leur famille.
- les visites dans les chambres sont réservées aux personnes en fin de vie pour lesquelles les horaires de visite sont libres. Les rendez-vous seront fixés par les infirmières.
- seulement deux personnes seront admises auprès de leur proche
- Les mineurs ne seront pas autorisés à pénétrer dans l'EHPAD.

Lors de votre venue dans l'établissement, vous devrez vous conformer strictement aux mesures barrières en vigueur dans l'établissement : port du masque chirurgical, friction des mains à l'aide du gel hydro alcoolique, prise de température, inscription sur le registre....

Les sorties à l'extérieur dans les familles sont suspendues à compter de la réception du courrier.

Les résidents continueront à prendre leurs repas en salle de restaurant. Nous allons continuer tant que faire se peut à maintenir les activités et sorties sans public à nos résidents pour ne pas les isoler complètement.

Nous vous rappelons que le linge est entretenu par l'établissement. Le linge apporté doit être déposé à l'accueil qui le transfèrera à la lingerie. Le linge non marqué doit également être remis à l'accueil. S'il est rangé directement dans l'armoire, il y a des risques de pertes des vêtements car non identifiés. Quant au linge délicat, il est gardé dans la structure. Il peut être lavé mais l'établissement décline toute responsabilité quant à l'état du linge entretenu.

Enfin, nous vous rappelons que les appels au pôle médical doivent débuter après 10H sauf urgence.

Nous vous prions de croire Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur
Thomas LAVAUD

